



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de l'Action Sportive  
Service du Sport de Haut-Niveau et des Concessions Sportives

**2021 DJS 56** Subvention (600.000 euros) pour le Stade Français Paris au titre de l'année 2021

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par la présente délibération, il est proposé l'attribution d'une subvention annuelle de 600.000 euros au Stade Français Paris au titre de l'année 2021.

Le Stade Français Paris est le club phare du rugby de la capitale puisqu'il a remporté, depuis sa création, treize titres de champion de France ainsi que la Challenge Cup à l'issue de la saison 2016/2017. La saison 2018/2019 n'a cependant pas été à la hauteur des attentes puisque le club n'est pas parvenu à se qualifier pour les phases finales du championnat de France TOP 14 et a été éliminé prématurément de la Coupe d'Europe.

La Ville de Paris et le Stade Français Paris ont conclu une convention d'objectifs en 2019, pour une durée de trois ans de 2020 à 2022, prévoyant le versement annuel au club d'une subvention d'un montant maximum de 600 000 euros.

La saison 2019/2020 en TOP 14 a vu le club occuper la dernière place du classement lors de l'arrêt prématuré du championnat en mars 2020. Le Stade Français a néanmoins été encore une fois pourvoyeur d'internationaux au bénéfice du Quinze de France au cours de cette saison.

Enfin, l'ensemble des équipes de jeunes du Stade Français, de même que l'équipe féminine, ont enregistré de bons résultats dans les différents championnats auxquels elles participaient.

### Formation des jeunes joueurs de rugby professionnels :

Le Centre de Formation, classé en catégorie 1 par la Ligue Nationale de Rugby depuis la saison 2008/2009, poursuit sa double vocation : proposer aux stagiaires la meilleure préparation à une carrière sportive au plus haut niveau et leur délivrer une formation scolaire, universitaire ou professionnelle pour assurer l'après-rugby. Une cellule emploi est également mise en place et travaille avec un cabinet de recrutement afin d'accompagner les joueurs dans leur reclassement professionnel. De même, une cellule scolaire est chargée de signer des conventions avec des lycées et des universités pour proposer aux jeunes joueurs des horaires aménagés. Par ailleurs, le club a fait progresser son offre

grâce à un nouveau centre de formation Elite pour les catégories U14, U15 et U16. Le club met en place tout un réseau de clubs partenaires, notamment grâce au travail réalisé par le centre de formation.

Ce partenariat prend la forme d'une convention signée entre les clubs et le Stade Français Paris, mais également d'invitations d'enfants des diverses écoles de rugby, d'une billetterie préférentielle et de la venue de joueurs de l'équipe première dans les clubs.

Le Stade Français Paris continue de faire participer les clubs franciliens à ses animations de match ainsi qu'au ramassage de balles pendant les rencontres. C'est un moyen pour ces jeunes licenciés de découvrir le haut-niveau.

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont menées par le club et ses différents services. L'objectif est désormais de définir un cadre précis pour rassembler et mener à bien l'ensemble des opérations se rattachant à une politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cette politique a pour vocation d'intégrer les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans les activités du club. S'agissant du Stade Français, elle repose sur 3 piliers :

- EDUCATION / FORMATION
- ENVIRONNEMENT
- SANTÉ

Le club a également engagé une demande de certification auprès de l'AFNOR.

Concernant la saison 2020/2021, le club se propose de participer ou d'organiser plusieurs

dispositifs d'animation à destination des jeunes Parisiens au moins deux fois durant la saison sportive. Cette participation prend notamment la forme de l'intervention d'éducateurs et de joueurs du Stade Français Paris lors de ces animations. Par ailleurs, le club se propose de participer à plusieurs « Mercredis du Rugby » au cours de l'année. Le nombre de participations du club aux dispositifs précités pourra être revu en cours d'année selon le nombre de participants.

Dans la continuité du projet de proximité sur la pratique du rugby, le club met en place différentes actions en faveur du public parisien afin de véhiculer les valeurs du rugby et du Stade Français Paris. Ces opérations prennent des formes très différentes et répondent à des problématiques très diverses où chaque secteur du club est impliqué : insertion, handicap, promotion du sport, de la santé par le sport, etc. Certaines opérations ont été mises en place durant la crise sanitaire pour venir en aide aux personnes les plus isolées.

Par ailleurs, le club s'est engagé dans une démarche globale de lutte contre toutes les formes de discriminations. Cette démarche se manifeste à la fois dans le cadre des règles de fonctionnement interne du club ainsi que dans celui des actions menées auprès de nos différents publics.

Le club a pour objectif de s'engager auprès d'associations humanitaires notamment via des dons et actions. Il est également invité à prendre part aux actions menées par la Ville de Paris dans les quartiers dits « politique de la ville » en direction des publics défavorisés.

Au total, le Stade Français Paris est positionné comme un acteur emblématique et incontournable de l'animation du tissu sportif parisien. Toutefois, la situation économique du club dont les recettes courantes ne parvenaient pas à équilibrer les dépenses avant la crise sanitaire n'a pu se redresser à la suite de celle-ci. En conséquence, le club reste très dépendant de son principal actionnaire privé.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que la Ville de Paris maintienne son soutien financier au Stade Français Paris et qu'une subvention d'un montant de 600.000 euros lui soit attribuée au titre de l'année 2021, identique à celui retenu pour 2020.

Cette somme sera versée en une seule fois, au début de l'année 2021, lorsque les crédits correspondants seront disponibles. Le montant de cette subvention s'inscrit dans les limites fixées par le code du sport, en particulier son article R. 113-1.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2021 DJS 56** Subvention (600.000 euros) pour le Stade Français Paris au titre de l'année 2021

Le Conseil de  
Paris,  
,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention au Stade Français Paris ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Paris et le Stade Français Paris pour les années 2020 à 2022

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 600.000 euros est attribuée au Stade Français Paris, 9 Allée Charles Brennus (16<sup>e</sup>), au titre de l'année 2021, dans le cadre des actions d'intérêt général que le club propose d'effectuer.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.